

Séance du 3 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 28/11/2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, CREUSET Thierry, POTEL Pascal, LEROUX Pascal, LOUCHART André, CHIVOT Daniel, Mmes PLATEL Anne, AVISSE CUVIER Elise, NOEL Stéphane (arrivée à 19h15 – point 3), FREMANGER Valérie, PAPIN Caroline.

Étaient absents excusés : M. BECQUET Francis ayant donné procuration à M. Michel MAVIOU, M. ISRAEL Pascal ayant donné procuration à Mme Valérie FREMANGER, Mme BARBIER Stéphanie ayant donné procuration à M. Géraud CUVIER.

Absentes excusées : Mmes DELAVIGNE Véronique, BOCLET Laure.

Absent : M. BOULANGER Carol.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Adoption du précédent compte rendu
3. Délibérations :
 - Décision modificative n° 2
 - Avenant à la convention de télétransmission
 - Demande de subvention pour les abris de bus
 - Demande de subvention pour l'acquisition d'un banc rouge
 - Adhésion à la convention de participation prévoyance du CDG
 - Participation au financement des contrats souscrits par les agents pour le risque de prévoyance
 - Règlement de la salle socioculturelle
 - Demandes de subvention
4. Dispositif communautaire concernant l'opération programmée d'amélioration de l'habitat
5. Point sur les travaux
6. Informations diverses

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme le maire demande l'autorisation d'y ajouter une délibération : « dépenses d'investissement avant le vote du budget », l'assemblée accepte.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Elise AVISSE CUVIER** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

2) ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Chaque conseiller ayant reçu le précédent compte rendu, Mme le maire demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3) DELIBERATIONS

- ↳ Décision modificative n° 2 : Mme le maire donne lecture des mouvements de crédits à effectuer qui se résument comme suit :

Section Investissement (mouvement de crédits)

DEPENSES

➤ Opération « achat de matériel »

Compte 2183 : + 2 500 €

Compte 2181 : - 2 500 €

➤ Opération « aménagement de la place »

Compte 231 : + 230 000 €

➤ Opération « investissements futurs »

Compte 231 : - 230 000 €

Section de fonctionnement

DEPENSES

➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général

60632 – fournitures de petit équipement : - 11 500 €

60636 – vêtements de travail : + 1 500 €

61521 – entretien de terrains : - 6 000 €

615232 – entretien et réparation sur réseau : - 17 000 €

61524 – entretien bois et forêts : + 2 500 €

61551 – entretien matériel roulant : + 2 000 €

6156 – maintenance : + 3 200 €

617 – études et recherches : + 1 500 €

618 – divers services extérieurs : + 3 200 €

➤ Chapitre 014 – Atténuations de produits

7392221 – Fonds de péréquation des ressources communales et interc : - 2 100 €

7395 – Reversements de fraction de TVA : + 2 100 €

➤ Chapitre 66 – Charges financières

66111 – intérêts réglés à l'échéance : + 27 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°2.

✍ Avenant à la convention de transmission : Mme le maire explique que suite à la généralisation du compte financier unique qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion à partir de 2026, il est nécessaire de passer un avenant à la convention de transmission des actes au contrôle de légalité. Cet avenant précise l'obligation de transmettre par voie dématérialisée les actes budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la convention à l'unanimité et autorise Mme le maire à signer l'avenant.

✍ Demande de subvention pour les abris bus : Mme le maire explique à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de la place l'abri de bus va être déplacé d'une vingtaine de mètres vers la mairie. Il sera remplacé et un second abri sera implanté en face à côté de l'entrée du cabinet vétérinaire. Les services du conseil régional ont accepté la demande de déplacement, et un dispositif d'aide à la signalisation et à la mise en sécurité des points d'arrêt a été mis en place par la région Hauts-de-France. Ainsi les travaux relatifs à la signalisation de l'emplacement par un zigzag jaune ; la stabilisation de l'aire d'attente ; l'implantation d'un panneau de signalisation de l'arrêt ainsi que la mise en place d'un passage piéton et l'installation de panneaux peuvent être subventionnés à hauteur de 80 %. Mme le maire demande donc l'accord de l'assemblée pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité et charge Mme le maire de solliciter l'aide du Conseil Régional.

✍ Demande de subvention pour l'acquisition d'un banc rouge : Mme le maire rappelle à l'assemblée que chaque année, en France, de nombreuses femmes décèdent sous les coups de leurs conjoints ou ex-conjoints. Les appels à l'aide et les signaux d'alerte des victimes restent encore rares tout comme la prise de conscience des témoins directs ou indirects de ces violences. Dans ce cadre, le Département a souhaité participer au co-financement de l'installation d'un banc rouge pour les communes de la Somme qui le souhaitent afin de soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes. Le montant de l'aide s'élève à 50 % du coût HT ou 60% si la commande est passée auprès d'un ESAT. Après en avoir débattu, Mme le maire demande si l'assemblée serait favorable à ce

projet, et dans l'affirmative, demande l'autorisation de déposer une demande d'aide auprès du Conseil Départemental.

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité la proposition de Mme le maire. De ce fait il est demandé qu'une communication soit faite en direction de la population après l'installation, pour expliquer la signification de ce banc.

↳ Adhésion à la convention de participation prévoyance du CDG : Mme le maire rappelle que les agents de la collectivité bénéficient d'une protection sociale prévoyance. Elle informe l'assemblée que les centres de gestion de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise se sont regroupés afin de proposer aux collectivités des conventions de participation à la protection sociale complémentaire : une pour le risque santé et une pour le risque prévoyance. Après analyse de la convention et des taux proposés dans la convention pour le risque prévoyance (taux de 2.36 % des traitements bruts et du régime indemnitaire) pour les mêmes garanties qu'ont actuellement les agents auprès d'autres mutuelles, il est proposé d'adhérer à cette convention. Il existe une différence sur la base de remboursement qui ne sera plus de 95 % du traitement brut et du régime indemnitaire mais de 90 % (Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022).

Ainsi Mme le maire soumet la proposition au vote. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité et autorise Mme le maire à signer la convention.

↳ Participation au financement des contrats souscrits par les agents pour le risque de prévoyance : suite à l'adhésion à la convention de participation prévoyance du centre de gestion, il est nécessaire de délibérer pour l'instauration de la participation employeur au financement des contrats pour le risque de prévoyance. La participation de la collectivité était déjà en place et sera transposée au même niveau sur ces nouveaux contrats (prise en charge de la collectivité sur le régime de base + les options 1 à 3). Les agents auront le choix de prendre des garanties supplémentaires à leur charge (soit les options 4 et 5 correspondant au versement d'un capital décès supplémentaire et pour une perte de retraite suite à invalidité).

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

↳ Règlement de la salle socioculturelle : ce point n'ayant pu être travaillé préalablement à la réunion, Mme le maire propose de le remettre à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion.

↳ Demandes de subvention :

- demande du RASED de Friville : Mme le maire donne lecture du courrier transmis par le RASED sollicitant une subvention afin de pouvoir assurer leurs interventions auprès des enfants et des parents de la commune, le maître APD prend en charge un groupe de CP et CE1 2 fois/semaine, le psychologue intervient pour des orientations, aide au diagnostic, et aide au montage du dossier MDPH... Le RASED a besoin de crédits pour fonctionner et par conséquent, sollicite les collectivités qui ont la compétence scolaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité, d'octroyer une subvention de 150 €.
- demande de subvention de l'association Assist'O Chats : suite à la stérilisation de plusieurs chats errants sur la commune, et ayant d'autres demandes en cours, l'association sollicite une subvention afin d'aider à la stérilisation. Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité (7 voix « pour » 6 abstentions et 2 votes « contre »), d'octroyer une subvention de 100 €.
- Mme le maire fait part de la demande du centre de formation d'apprentis du Mans qui sollicite une subvention pour le fonctionnement de l'établissement car un élève est domicilié de la commune y est inscrit. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande.

↳ Délibération autorisant le maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget : Mme le maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget le maire peut mettre en recouvrement les recettes et engager les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, mais concernant la section d'investissement une délibération est nécessaire afin d'autoriser le maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, qui se résument ainsi :

Opération	Crédits votés au BP	Crédits ouverts par DM	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'art. L16123-1 CGCT (en €)
012 Eclairage public	111 500,00	/	111 500,00	27 875,00
020 Matériel	51 050,00	/	51 050,00	12 762,50
026 Voirie	84 106,00	34 700,00	118 806,00	29 701,50
104 Acquisitions d'immeubles	5 000,00	/	5 000,00	1 250,00
110 Entretien des bâtiments communaux	41 200,00	/	41 200,00	10 300,00
115 Aménagement de la place J. Jaurès	2 309 200,00	230 000,00	2 539 200,00	634 800,00
118 Création d'un pumptrack	200 000,00	30 000,00	230 000,00	57 500,00
119 Installations sportives	60 500,00		60 500,00	15 125,00

Après en avoir délibéré, le conseil accepte.

4) DISPOSITIF COMMUNAUTAIRE CONCERNANT L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

M. CUVIER expose à l'assemblée le projet relatif à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'objectif est de réhabiliter le parc immobilier bâti. Les principales vocations sont :

- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- L'amélioration énergétique,
- L'adaptation à la perte de l'autonomie (salle de bain).

A l'heure actuelle c'est le guichet unique de l'habitat porté par le Syndicat mixte (PNR + ADIL) qui gère les dossiers. Ce dispositif permet d'aider les administrés dans leurs démarches.

L'OPAH permettrait de mettre en place un guichet unique de l'habitat géré par un opérateur missionné par la CCV (accueil physique ou téléphonique, informations, conseils et orientation).

Quelques chiffres : la CCV compte 22454 habitants en 2020 avec 11514 logements, 477 adresses ont été identifiées lors du repérage. Sur Feuquières ce sont 82 logements repérés sur 1116 logements.

5) POINT SUR LES TRAVAUX

M. MAVIOU rend compte de l'avancement des travaux d'aménagement de la place Jean Jaurès : les travaux ont débuté le 21 octobre. Les arbres ont été élagués afin de les renforcer, deux ont été abattus afin de créer la nouvelle voie, l'entreprise a déjà une semaine de retard sur le planning, le panneau de chantier ne respecte pas le cahier des charges, il sera modifié comme prévu au marché. Le chantier sera arrêté pour une période de 3 semaines pour les congés de fin d'année.

6) INFORMATIONS DIVERSES

➤ Mme le maire rend compte du rendez-vous avec M. Borgès du groupe Clésence. Concernant le chantier NOVALIS, la livraison est prévue au cours du 1^{er} semestre 2026, il devrait y avoir 37 logements de type T2, 36 de type T3, 16 de type T4 et 4 de type T5. Un recensement des besoins sera fait fin 2025, les premières attributions auront lieu pour septembre 2026.

➤ Concernant la pension de familles, Mme le maire informe l'assemblée que les travaux débiteront en janvier, la date pour la pose de la 1^{ère} pierre n'est pas encore définie.

➤ Projet d'aménagement de la place Holleville Frères : suite au projet réalisé par les élèves de BTS de la MFR d'Yzengremer, les travaux seront réalisés par les élèves eux-mêmes, et devraient débuter en janvier. Le coût prévisionnel pour la collectivité s'élève à 6 000 €.

➤ Plan de ville : suite au trajet validé lors de la dernière assemblée, des panneaux seront installés pour flécher le parcours, la commission déterminera les instructions qui apparaîtront sur ces panneaux.

➤ Suite aux conseils d'école, Mme le maire informe l'assemblée que plusieurs parents se sont plaints de la qualité des repas servis à la restauration scolaire. Une rencontre a eu lieu avec les

responsables de la Normandie afin de leur faire part de ces remarques. Un parent d'élève a été invité à participer à la commission de choix des menus, et des questionnaires seront réalisés auprès des enfants et des adultes mangeant régulièrement à la cantine.

➤ Mme le maire rend compte des différentes assemblées générales auxquelles elle a assisté :

- *ACPG* : les membres de l'association adressent leurs remerciements à la municipalité pour l'aide apportée à l'occasion de leur congrès, de plus ils ont fort apprécié l'intervention des enfants lors la cérémonie du 11 novembre.

- *Section cyclisme* : l'association connaît une diminution au niveau de ses membres qui sont de plus en plus âgés. De ce fait les membres de la section cyclisme ne pourront plus assurer l'organisation de la course cycliste de la fête locale.

- *Section tennis* : elle a fusionné avec celle de Chepy afin de maintenir leurs équipes dans les championnats, et de pouvoir engager une équipe « jeunes ».

➤ *Maison France Services* : Mme le maire informe l'assemblée que la CCV a engagé les démarches pour que les Maisons France Services soient présentes sur le territoire de la CCV, elle propose qu'un maillage soit fait sur le territoire sur la base du volontariat des collectivités qui accepteraient que les missions France Service soient dispensées par leur secrétaire de mairie (après formation dispensée par le CNFPT). La maison France Services sera basée à Friville et dans les collectivités ce seront des antennes France Services. La commune de Feuquières s'est portée volontaire du fait qu'il y a plusieurs agents au niveau du secrétariat et afin que le service soit au plus proche des administrés.

➤ *Ouvertures dominicales 2025* : Mme le maire donne lecture des demandes d'ouverture dominicale pour 2025 pour les commerces d'activité automobile : 19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre et 12 octobre. Avis favorable du conseil municipal.

➤ Mme PLATEL donne des informations concernant le marché de Noël : 23 exposants, les associations assureront la restauration et la buvette, les écoles auront leur stand avec vente de confiseries, crêpes et gâteaux, les jeunes du pôle tiendront un stand où ils vendront leurs propres créations. Enfin les enfants de l'école maternelle chanteront sur le parvis de la salle vers 16h00.

➤ M. MAVIOU informe l'assemblée que les taux des emprunts réalisés pour financer la MARPA sont révisables puisque ce sont des financements PLUS et PLS, et qu'ils sont indexés sur le taux du livret A. Le taux est passé de 1,86 % à 4,11 % pour 2024, ce qui a eu pour effet d'augmenter le montant des intérêts de plus de 20 000 € pour 2024.

M. MAVIOU informe l'assemblée que les illuminations ont été mises en place par l'entreprise DEMOUSELLE, il tient également à remercier les agents pour la mise en place des décorations de Noël.

➤ M. CUVIER informe l'assemblée que les résultats de l'étude thermique réalisée sur l'école maternelle devraient être transmis avant la fin de l'année.

Il informe également l'assemblée que la campagne de dératisation se poursuit, qu'il y a des boîtes à appât dérobées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire,
Mme Maryline HECKMANN

